

COMMUNIQUE



GET 14/17

Le 28 avril 2014

Diffusion 08h45

Groupe Eurotunnel étend le système ETICA pour continuer à développer le fret ferroviaire transmanche.

Le trafic ferroviaire de fret dans le Tunnel sous la Manche ayant augmenté de 10% en 2013 et de 13% au premier trimestre 2014, Eurotunnel a décidé de renforcer ses efforts en vue du développement de ce trafic.

ETICA (Eurotunnel Incentive for Capacity Additions) est un programme mis en place en mai 2013 qui aide, sur une période de temps limitée, au démarrage de nouveaux services de fret intermodal. Ayant réussi au-delà des espérances, il va être étendu à 5 nouvelles catégories de trafic (services de transport d'automobiles neuves, transport conventionnel par train complet de produits alimentaires et boissons, de produits de grande consommation, de logistique permanente de production et de distribution et services permanents de fret ferroviaire subissant une entrave en dehors de la liaison fixe transmanche) et prolongé jusqu'en 2018.

Par ailleurs afin d'optimiser l'utilisation du Tunnel sous la Manche la nuit pour le transport de fret ferroviaire, les tarifs en heure creuse (de 23h00 à 7h00 du matin les jours de semaine) bénéficieront d'une réduction de 25% et la tarification des heures de maintenance sera réduite à 2 nuits par semaine contre 3 actuellement. Un tarif unique pour les périodes de maintenance sera mis en place quel que soit le nombre de circulations¹.

Eurotunnel a également obtenu que la redevance mise en place par Réseau Ferré de France pour la surveillance du site de la gare de Fréthun soit supprimée.

En outre, afin d'offrir un cadre stable et attractif aux opérateurs, Eurotunnel s'engage à ne pas augmenter ses tarifs pour le fret ferroviaire jusqu'à fin 2018.

L'objectif est un doublement des circulations à 5 000 trains par an en 2018. Cet objectif pourra être atteint d'autant plus facilement que les autres parties prenantes, au premier rang desquelles RFF et Network Rail, soutiendront la mise en œuvre du corridor fret européen entre le continent et le Royaume-Uni et contribueront à lever les barrières qui limitent l'interopérabilité entre les réseaux.

Ces dispositions entreront en vigueur dès le mois de juin 2014 - après consultation de la Commission intergouvernementale et des parties prenantes.

Elles sont conformes au droit européen et aux textes fondateurs de la Concession. De façon générale, la conformité du cadre tarifaire d'Eurotunnel avec la réglementation européenne est confirmée par la Commission Européenne qui vient d'annoncer aux Etats l'abandon des griefs mentionnés dans l'avis motivé du 20 juin 2013 liés au niveau des péages du Tunnel et à la répartition des capacités.

Contact presse :

Fabienne Lissak : 01.40.98.04.67

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : 03.21.00.87.49

¹ Ce qui aboutira à une réduction de tarif de 33% pour l'offre 1A.